

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

AVIS n° 2026/06/30-02-CFVU

**Charte pour le suivi et l'accompagnement des étudiants artistes à besoins particuliers
à compter de 2026/2027**

La **Commission de la formation et de la vie universitaire**, en sa séance du 30 juin 2026, sous la présidence de M. Éric Berton, Président d'Aix-Marseille Université, représenté par M. Christophe Pellegrino, Vice-président formation,

Vu la Loi n°2018-166 du 8 mars 2018, relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (Loi ORE),

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Considérant la mise en place de dispositifs d'accompagnement pédagogiques et de parcours de formation personnalisés pour les étudiants à Aix-Marseille Université,

Considérant le statut mis en place par l'établissement depuis 2015 du régime spécial d'études « Artiste de haut niveau », Aix-Marseille Université souhaite instituer une commission pour la reconnaissance des étudiants artistes à besoins particuliers,

Après examen, la Commission de la formation et de la vie universitaire

Article unique :

REND UN AVIS FAVORABLE à l'établissement de la Charte pour le suivi et l'accompagnement des étudiants artistes à besoins particuliers, à Aix-Marseille Université, à compter de 2026/2027.

Cet avis rendu, à l'unanimité, par les membres présents et représentés, est transmis au Conseil d'administration de l'établissement pour délibération.

Composition : 40 membres
Membres en exercice : 40
Quorum : 21
Membres présents : 17
Membres représentés : 13
Total des voix : 30

Fait à Marseille, pour le Président et par délégation,



Le Vice-président formation, Christophe Pellegrino